

Justice et religion : une réflexion sur le problème humain

<"xml encoding="UTF-8?">

Justice et religion : une réflexion sur le problème humain

Introduction

Notre thème a pour titre "justice et religion" l'exploitation de ce thème qui à son audition suscite spontanément une série de questions ne peut, à mon humble avis, être faite qu'en procédant par une approche philosophique du concept "justice". Car, comme on peut s'en rendre compte, entre ces deux concepts, il existe une intrication au double niveau spirituel et matériel, en ce sens qu'on ne peut parler de la justice des hommes sans pour autant faire allusion à la justice divine [de Dieu].

Aussi, la religion traduit dans son expression une attitude de révérence craintive devant les mystères de l'existence incarnée dans la croyance dont la réalisation implique des rapports particuliers : au premier niveau, entre l'individu et son prochain ; au deuxième, entre l'individu et le monde ; et au sommet, entre l'individu et son créateur [Dieu]. C'est au carrefour de cette trilogie de rapports qu'intervient la justice. Mais, l'intrication est fortement ressentie que l'on ne peut pas se permettre qu'à quelque niveau qu'on se situe, de traiter de la justice sans impliquer la religion et vice- versa.

Mon intention à ce niveau est d'examiner un certain nombre de textes de philosophie morale, dus à la plume d'un bon nombre de philosophes et penseurs occidentaux et occidentalisés, dans le but d'élucider le type des relations existant entre la justice et la religion pour ainsi comprendre le problème humain ou la difficulté de l'homme dans sa perception du monde et des événements naturels. C'est la prétention de cette dissertation qui situe la problématique de la justice à sa juste place.

Nous allons tout au long de notre développement interroger la théologie musulmane pour ne pas embrasser la totalité du phénomène religieux. Déjà certains sont surpris par le titre "justice et religion", comme si la justice est une affaire de la religion ! "On peut être juste comme on ne peut pas l'être : la justice n'est pas de ce monde ! " Diraient certains. Or l'Islam a cette particularité de revendiquer l'existence de la justice dans les piliers de la foi, condition sine qua non de son enracinement dans l'homme et de sa permanence dans le monde.

Pour la clarté de la dissertation, nous connaissons trois moments. Dans un premier temps nous dévoilerons les différentes opinions sur la substance du concept justice. Dans une seconde étape nous dégagerons le type de relation existant entre la justice et la religion. Enfin nous conclurons en situant la justice dans le cadre de Dieu.

I. Opinions sur la justice

Le mot français "justice" vient du mot latin jus, qui veut dire le droit ; aussi le terme signifie-t-il, dans son acception la plus générale, le respect du droit, la conformité au droit. Cette définition peut elle-même renvoyer à deux choses : à l'institution judiciaire et à une notion morale.

(Philosophie terminale C.D.E, 1989) (1)

Pour dégager l'essence du concept de la justice, nous ferons appel à certaines opinions de penseurs occidentaux qui ont essayé de réfléchir sur ce concept pour en tenter une approche définitionnelle qui s'apparente à la notion morale de la justice.

Rousseau (1762), parlant du sens de la justice, affirme que c'est la faiblesse de l'homme qui le rend sociable : ce sont nos misères communes qui portent nos cœurs à l'humanité, nous lui devrions rien si nous n'étions pas hommes. Pour lui, tout attachement est un signe d'insuffisance. Il explique cela par le besoin qu'à l'homme de s'unir à son semblable pour sa réalisation. Il ne considère pas la faiblesse de l'homme ou sa condition d'être besogneux comme étant un mal, mais plutôt un préalable à son épanouissement. Il attend naître le bonheur de l'homme de par son infirmité.

Kant (1781), faisant allusion à l'idée de justice comme modèle, conditionne le bonheur humain à l'élaboration d'une constitution ayant pour but la plus grande liberté humaine d'après des lois qui permettraient à la liberté de chacun de pouvoir subsister de concert avec celle des autres.

Une fois que cette constitution sera établie l'homme n'aura pas à chercher son bonheur, car il en découlera de lui-même. Platon (vers 420-340 av.J-C), parlant de la justice selon la nature, trouve que ce qui est juste, c'est que celui qui vaut plus domine sur celui qui vaut moins et celui qui est pourvu de capacité, sur celui qui en est dépourvu. Pour lui le signe distinctif du juste dans le règne animal tout comme dans les sociétés humaines, c'est que le supérieur commande à l'inférieur et ait plus que lui.

Spinoza (1677), en le lisant, considère la justice comme étant une disposition constante de l'âme. Cette disposition qui doit servir à l'homme à considérer son semblable, en attribuant à celui-ci ce qui d'après le droit civil lui revient.

Aristote (384-322 av. J-C) quant à lui, distingue deux formes de justice : la justice distributive et justice corrective. La première forme qui intervient dans la distribution des honneurs, des richesses et des avantages qui se répartissent entre les membres de la communauté Politique, voit dans le juste, celui qui dans une répartition à effectuer soit entre lui-même et un autre, soit entre deux autres personnes, un homme qui ne s'attribue pas à lui-même, dans le bien désiré, une part trop forte et à son voisin une part trop faible (ou l'inverse, s'il agit d'un dommage à partager).

La seconde forme de justice qui est une justice corrective, comprend elle-même deux parties : les actes volontaires et involontaires. Sont volontaires, dans le cadre des transactions privées, les actes qui à l'origine n'ont d'autres motivations que la volonté : une vente, un achat, un prêt de consommation, une caution, un prêt à usage, un dépôt, une location...

Par contre les actes involontaires sont les uns clandestins et les autres violents. Il cite dans le cas des actes clandestins : le vol, l'adultère, l'empoisonnement, la prostitution, la corruption d'esclave, l'assassinat par ruse, les faux témoignages... et dans le cas des actes violents : les voies de fait, la séquestration, le meurtre, le vol à main armée, la mutilation, la diffamation, l'outrage etc.

Alain (1941), parlant de justice et réciprocité arrive à la conclusion que comme être juste dépend de l'approbation de l'autre et que les bénéfices qu'on se fait ne dépend que de nous-même ; le mieux serait de se contenter d'être riche et renoncer à être juste.

Enfin Rawls (1971), traitant de justice sociale et efficacité économique, préconise deux options, en premier lieu : chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de liberté de base égales pour tous et qu'il soit compatible avec le même système pour les autres.

En second lieu : les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que, à la fois l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun et qu'elles soient attachées à des dispositions et à des fonctions ouvertes à tous.

De ces différentes opinions de penseurs et philosophes sur la justice, nous retenons que la justice a plusieurs significations et de toutes ces opinions citées ci-dessus, certaines rejoignent l'idée que l'Islam a de la justice, qui se résume en ces quatre points :

1 Position d'une chose à sa juste place,

2 Le non recours à l'injustice,

3 La prise en considération du mérite qui revient à chacun quant aux grâces divines accordées.

4 L'abstention d'actes contraires à la sagesse et au bien. (Mujtaba 1999)

L'ensemble des considérations ou opinions dégagées ci-dessus paraît substantiel dans la mesure où il fournit des données liminaires pouvant servir de lanterne dans la compréhension des contenus globaux de notre réflexion.

II. Interaction entre justice et religion

Pour faire ressortir à ce stade les rapports qu'il y a entre la problématique de la justice et celle de la religion, il nous paraît nécessaire d'évoquer une certaine littérature philosophique qui nous informe sur la nécessité pour la justice d'être soutenue par des valeurs religieuses.

Dans son ouvrage intitulé "Petit traité des grandes vertus", André comte- sponville (1995) dans son argumentation allant dans le sens de soutenir l'assertion qui considère la justice comme étant l'une des quatre vertus cardinales, a confronté les idées de plusieurs penseurs et philosophes.

Ainsi de l'affirmation d'Alain : " justice n'existe point", " la justice sera si on la fait. Voilà le problème humain". La question ou les questions posées par rapport à cette affirmation sont de savoir, quelle justice s'agit-elle ? Et comment la faire, sans savoir ce qu'elle est ou doit être ?

Quant à nous, nous disons qu'il s'agit de la justice morale et nous pouvons la faire qu'en se référant aux religions révélées qui seules peuvent nous livrer le secret.

L'auteur du Petit traité des grandes vertus qui a lu pour nous la pensée de Platon, relève d'importantes interrogations sur le sens même de la justice. La justice pour Platon, dit Comte-

Sponville, est ce qu'on garde à chacun sa place, sa part, sa fonction, préservant ainsi
l'harmonie hiérarchisée de l'ensemble.

Serait-il juste de donner à toutes les mêmes choses, quand ils n'ont ni les mêmes besoins ni
les mêmes mérites ? D'exiger de toutes les mêmes choses, quand ils n'ont ni les mêmes
capacités ni les mêmes charges ? Mais comment maintenir alors l'égalité, entre hommes
inégaux ? Où la liberté, entre égaux ?

Cette définition de la justice rejoint celle de l'Islam exprimée par l'Imam Ali (p) : "la justice
signifie mettre chaque chose à sa place, alors que l'injustice signifie, mettre chaque chose là
où n'est pas sa place".

Pour l'Islam, il n'est pas juste de donner à toutes les mêmes choses, quand ils n'ont ni les
mêmes besoins ni les mêmes mérites. Un professeur ne peut pas, pour être juste, attribuer à
tous les élèves la même note, ni des parents soumettre leurs fils et filles à une même forme
d'éducation.

Il n'est pas non plus juste d'exiger à toutes les mêmes choses, quand ils n'ont ni les mêmes
capacités ni les mêmes charges. Un juge ne peut pour être juste, infliger à tous les accusés la
même peine, ni une épouse servir la même quantité de nourriture à son mari et à son enfant.

Pour maintenir l'égalité, entre homme inégaux ou la liberté, entre égaux, malgré des différences
de classe. L'Islam, contrairement à l'idéologie capitaliste qui, défendant l'intérêt particulier au
détriment de l'intérêt général, entretient la division de la société entre les riches et les pauvres ;
préconise la solidarité générale par la pratique de l'aumône légale. De même l'Islam
contrairement à l'idéologie communiste qui opte pour la lutte des classes, prône l'harmonie des
classes avec comme mécanisme régulateur la religion à travers sa justice sociale.

La religion étant un vecteur des valeurs morales. Montaigne a tout à fait raison quand il dit que
si la loi morale existait, d'ailleurs, ou si elle nous était connue, on aurait moins besoin des
justes : La justice suffirait.

Ainsi, comme Comte-Sponville, nous disons que l'égalité n'est pas toute. Le prophète Salomon
a renoncé à l'égalité coupable qui consistait à couper l'enfant à deux, en rendant l'enfant à sa

vraie mère ; il a ainsi opté pour la justice au lieu de la barbarie.

Sur ce, nous disons, si pour palier au silence de la justice nous avons des juges dans les tribunaux et des professeurs pour corriger les copies, il est juste que la religion soit présente pour donner un sens à cette justice.

Analysons cet exemple donné par Sponville : "Vous vendez une maison, après l'avoir habitée pendant des années. Vous la connaissez forcément mieux que tout acheteur possible. Mais la justice est alors d'informer l'acquéreur éventuel de tout vice, apparent ou non, qui pourrait s'y trouver, et même, quoique la loi ne vous y oblige pas, de tel ou tel désagrément du voisinage.

Et sans doute nous ne le faisons pas tous, ni toujours, ni complètement. Mais qui ne voit pas qu'il serait juste de le faire, et que nous sommes injustes en ne le faisant pas ? Un acheteur se présente, à qui vous faites visiter votre maison. Faut-il lui dire que le voisin est un ivrogne, qui hurle après minuit ? Que les murs sont humides en hiver ? Que la charpente est rongée par les termites ? La loi peut le prescrire ou l'ignorer, selon les cas ; mais la justice toujours le commande". (2)

La littérature précitée est une interpellation, réclament un mode de la croyance dont la réalisation implique des rapports particuliers entre l'individu et le monde, pour la promotion des principes élevés de la justice.

C'est la religion qui, en tant qu'une forme de l'affirmation de soi, une marque d'un accord profond avec les signifiants d'une société et un mouvement universel guidé par la foi en Dieu, constitue ce mode de la croyance. Tout le monde croit en quelque chose, c'est une évidence.

La croyance traduit l'état général à tous les individus d'une société.

Dans son ouvrage "La foi selon l'Islam" sayed Abbas Noureddine (2004) s'est posé une question pertinente à la quelle il a ensuite répondu : Cependant est-il juste de dire que l'importance est de croire, quel que soit ce en quoi on croit ?

Non ! A l'époque où les pires actes sont commis au nom d'une certaine croyance ou d'une foi en Dieu, il est nécessaire de remettre les pendules à l'heure et d'éclaircir une fois pour toute ce qu'est la foi véritable en Dieu, celle qui est demandée, celle qui est source de paix, de justice,

Pour sa part l'Ayatollah Motahhari, dans son ouvrage "la rationalité de l'Islam", distingue cinq raisons qui justifient le besoin de l'homme pour la religion :

- Une sanction pour les principes moraux : dans ce sens que la religion apporte une sanction aux principes moraux tels que la justice, l'honnêteté, la droiture...

Selon ce penseur, il y a des vertus sans lesquels non seulement notre vie perdrait son ordre et sa normalité, mais elle pourrait probablement se transformer en chaos. Il est possible évidemment d'acquérir ces qualités morales et sociales sans l'aide de la religion.

Mais en l'absence d'une foi religieuse ferme, ces valeurs semblent dépouillées de leur sens et deviennent une série de pures recommandations sans base, car dans un tel cas elles équivaldraient tout au plus à quelques petits conseils prodigués par des amis intimes et que nous sommes tout à fait libres d'accepter ou de rejeter.

- Une force pour endurer l'adversité de la vie ; il voit dans la foi religieuse, une force de motivation et un facteur qui rend l'homme capable de faire face courageusement aux difficultés.
- Affronter le vice idéologique : c'est la religion qui est à même de remplir le vide idéologique par des enseignements sains et de sauver l'homme de la tendance aux absurdités et à l'irrationnel.
- Une aide au progrès de la science et du savoir : l'homme religieux, selon les enseignements religieux authentiques peut plus que tout autre, réaliser des recherches et découvrir les secrets de la nature.
- Combattre la discrimination : selon la religion tout le monde bénéficie de l'amour et de la bonté de Dieu, et de ce fait, tous les hommes sont égaux.

Il paraît à l'évidence que la religion, à travers la foi qu'elle véhicule, est en elle-même une force de justice et de paix face à l'oppression, à l'agression, à l'adversité et à la discrimination. Et puis que la justice en tant que valeur, touche à la politique autant qu'à l'économie.

C'est en ce sens que Will durant, dans son ouvrage "l'Apogée du christianisme II" citant Thomas, a écrit : comme les problèmes économiques et politiques relèvent finalement de la morale, il semble juste à Thomas de placer la religion au-dessus de la politique et de l'économie et d'exiger de l'Etat qu'il se soumette, en matière de morale, au contrôle et aux directives de l'Eglise. (4)

III. Controverse sur la justice divine et la situation de l'homme

Bien que le point de vue islamique affirme que le monde entier est une réalité fondée sur l'équité et la justice, la question de la justice divine continue à soulever certaines interrogations quant à l'existence des calamités, des désastres et malheurs dans l'ordre naturel, et des inégalités dans l'ordre social.

Les preuves sur la justice divine attestent que tous les actes divins émanent de sa sagesse, toute action contraire à la justice est contraire à la sagesse et aussi, tout ce qui pousse à l'injustice est étranger à l'ordre divin. Certains, sur base de ces preuves précitées, se demandent comment il est possible dans ce monde qu'on puisse prévaloir tant de souffrance de douleur et de mal. Comment expliquer que seuls les plus rusés et les plus cyniques continuent à dominer les faibles.

Comment se fait-il qu'en nombreuses parties de la planète, des événements terribles se succèdent à un rythme inquiétant, des catastrophes naturelles s'abattent sur les hommes, causant des pertes en vie humaine et des dégâts matériels énormes.

Pourquoi la discrimination raciales et la ségrégation sociale. Comment expliquer la beauté d'une personne et la laideur de l'autre, la bonne mine de l'un et la mauvaise de l'autre. Pourquoi des différences entre les hommes. Où est donc la justice divine ? Devons nous comprendre que l'inégalité constatée atteste l'absence de la justice dans l'univers ?

Comme on peut en déduire, dans l'établissement de l'équilibre dans l'ordre des choses, la justice doit nécessairement dépendre de l'absence de toute discrimination et de catastrophe ; et la non existence de tout défaut et calamité.

En ce qui nous concerne, nous disons que cette argumentation est à la limite illogique, en ce sens qu'elle est portée par des sentiments instinctifs de l'homme, formant de ce fait son

jugement. Les prémisses étant basées sur une compréhension superficielle des phénomènes naturels, la conclusion qui se dégage ne peut que considérer les malheureux événements et les désastres comme signe d'injustice (divine).

Mais si nous laissons tomber le voile de la subjectivité, en poussant notre réflexion, nous constaterons que notre critère de référence étant nos propres intérêts, notre évaluation de la situation de l'homme ne peut être qu'en sens unique, que nous n'hésitons de taxer d'injustice.

Ainsi, tout ce qui garantit nos intérêts est bon et le contraire est perçu comme mauvais. Notre connaissance limitée des normes de la création, et notre perception relative des phénomènes naturels influent sur notre jugement du bien et du mal.

De ce qui précède, nous soulignons que la vision qu'a l'homme aujourd'hui du monde est celle qu'avaient les anges à l'égard de l'homme au début de la création.

En effet, le Coran dit : lorsque ton Seigneur dit aux anges : " Je vais établir un lieutenant sur la terre", ils dirent : "Vas-tu y établir quelqu'un qui fera le mal et qui répandra le sang, tandis que nous célébrons tes louanges en te glorifiant et que nous proclamons ta sainteté ? «Le Seigneur dit : "Je sais ce que vous ne savez pas», En d'autres termes les esprits célestes voulaient dire à Dieu que dans la nature humaine il n'y a pas que la corruption et effusion du sang.

Dieu en les répondant n'a pas mis en doute leurs allégations mais il dit simplement qu'il savait plus qu'eux. En ce sens que les esprits célestes ne voyaient qu'une face de la pièce ; ils ne connaissaient pas la vérité de la nature de l'être que Dieu projetait de créer ; ils étaient dans l'incapacité d'en connaître ; la réalité de la création de l'être humain leur dépassait.

De même qu'aujourd'hui, l'homme ne connaît que la moitié de la réalité du monde c'est pour cela qu'il ne voit que les aspects sombres des événements naturels.

Sayyed Mujtaba (1991) dans son ouvrage "Dieu et ses attributs" a donné deux exemples qui illustrent à suffisance l'attitude de l'homme envers les malheureux événements de ce monde :-

Notre attitude envers les événements amères et désagréables de ce monde ressemble à un jugement donné par un habitant de désert, lorsque celui-ci vient en ville et observe des bulldozers en train de détruire des anciennes habitations.

Certes, il voit dans cette démolition un acte insensé de destruction. A-t-il donc raison de penser que la démolition est non planifiée sans aucun but ?

Naturellement non, parce qu'il en voit seulement le processus, et non les calculs et plans des architectes et autres personnes.

- Notre état est semblable à celui des petits enfants observant un cirque procédant en l'emballage et se préparant à partir. Il est nécessaire pour le cirque de se déplacer et de continuer sa vie mouvementée en d'autres endroits.

Mais ces enfants imprévoyants ne voient, dans les plis des tentes et les vas et viens des hommes et des animaux que la fin et la dissolution de ce cirque. (5)

La justice, comme nous pouvons la comprendre, implique que les droits de chacun soient respectés et qu'aucune distinction ne soit faite sans raison, entre les individus. Dieu étant savant et sage ne fait rien sans raison. L'Imam djafar Sadiq -Que la paix soit sur lui- explique ainsi la justice de Dieu : «La justice dans le cas de Dieu signifie que vous ne devez rien attribuer à Dieu tel que si vous deviez faire la même chose, vous seriez blâmés ou reprochés» (6)

Conclusion générale

L'Islam, contrairement à d'autres religions, présente une conception de la religion qui ne souffre d'aucune ambiguïté. Il conçoit la religion comme étant «Un mouvement universel guidé par la lumière de la foi en Allah et un sens des responsabilités en vue de la réforme de la pensée et de la croyance, pour la promotion des principes élevés de la morale, l'établissement des bonnes relations entre les membres de la société, et l'élimination de toutes sortes de discriminations injustes». (7)

En Islam la justice, qui dans la philosophie occidentale est citée parmi les quatre vertus cardinales, est un attribut divin et constitue l'un des cinq piliers de la foi. Cette dernière qui est une force accessible à tous, en plus de résolution et de détermination, doit apporter à l'homme la force, la richesse et le bonheur.

Mais en raison de vicissitudes historiques, la notion de justice divine a été déviée de sa véritable signification par l'homme. Celui-ci procédant d'une analyse artificielle des réalités du monde, n'hésite pas de conclure que «La justice n'est pas de ce monde, ni d'aucun»

C'est pour cela, il est nécessaire de souligner que la vision superficielle qu'a l'homme du monde est insuffisante pour lui permettre d'en connaître les vérités. Son jugement basé sur les apparences le porte à mettre au compte du bien tout ce qui lui semble être bénéfique et au compte du mal tout ce qui lui semble être préjudiciable.

Pourtant le malheur et la douleur sont comme des sirènes d'alarmes éveillant l'homme et le poussant à se tourner vers le côté spirituel après avoir été égaré par ses instincts. L'homme doit nécessairement passer par des épreuves telles que les souffrances et les peines pour devenir solide et résistant, ainsi parvenir à sa réalisation.

C'est pourquoi le Coran reconnaît à la religion musulmane un caractère authentique, pour la création et pour la guidance de l'homme vers la vérité et la justice.

Par Misbah Tabu MBALE